

Le conseil municipal vote contre le schéma des intercos

VENDREDI SOIR, c'est sans surprise que le conseil municipal a voté à l'unanimité contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui maintient la commune dans la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

Un conflit d'intérêt

La réunion a débuté par un rappel historique de l'intégration de Bullion et Bonnelles à la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline en août 2012 (devenue cette année la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires) et ses conséquences, notamment le conflit d'intérêt irréalisable entre la loi SRU qui les oblige à disposer de 25% de logements sociaux et les exigences de préservation des espaces naturels du Parc naturel régional.

Puis, le maire de Bonnelles, Guy Poupart s'est exprimé sur le déroulement du conseil communautaire du 2 novembre dernier



Le conseil municipal de Bonnelles a voté contre le schéma des intercommunalités qui prévoit le maintien de la commune, contre son gré, au sein de Rambouillet Territoires.

où Daniel Picard, maire de Bullion, et lui-même ont demandé qu'un amendement soit apporté au SDCI car il ne contenait pas les modifications demandées par les conseils municipaux des communes de Bullion et Bonnelles, qui

ont émis depuis plus d'un an, le souhait d'intégrer la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

«Le conseil communautaire laisse-t-il la liberté de choix aux communes de Bullion et

de Bonnelles sur leur adhésion à l'une ou l'autre des communautés?», a interrogé le maire lors de cette réunion du 2 novembre.

«Le président Jean-Frédéric Poisson a proposé qu'un sous-amendement soit apporté au SDCI pour prendre acte de notre demande», précise Guy Poupart.

Toutefois, à l'unanimité, le conseil municipal a voté contre, puisque le SDCI intègre la commune de Bonnelles qui souhaite justement sortir de Rambouillet Territoires.

«La communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse a exprimé une vraie volonté de nous voir arriver mais c'est au préfet de région que revient la décision. Nous devrions connaître notre sort avant juin 2016 et si l'avis est favorable, il sera applicable au 1^{er} janvier 2017. Bien entendu, nous lui remettons la pétition signée par les Bannellois (630 à ce jour)», ajoute le maire.